

Nombre de Membres en exercice : 14  
Nombre de Membres présents : 10  
Nombre de Membres votants : 13

Date de la convocation : 05 décembre 2024  
Convocation affichée le : 05 décembre 2024  
Procès-verbal affiché le : 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle des associations sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

**Etaients présents les conseillers municipaux suivants :**

Loïc COMMEUREUC — Jean-Pierre BATAIS — Dominique ABALAIN — Frédéric CHEVILLON — Christian DARTOIS — Bruno DE VILLELE — Marie-Hélène BRANDILLY — Virginie ROBIOU — Séverine LEBRUN — Véronique PICHERIT

Absents excusés : Nadine CORBEL donne pouvoir à Loïc COMMEUREUC — Claude PAPADOPOULOS donne pouvoir à Jean-Pierre BATAIS — Céline ROUVRAIS donne pouvoir Virginie ROBIOU

Absent : Franck SAMSON

Frédéric CHEVILLON a été désigné secrétaire de séance.

<b>Délibération 2024/58</b>	<b>Modification du tableau des emplois et des effectifs</b>
---------------------------------	---

Le Maire informe l'assemblée.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. (Création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste)

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire (modification supérieure à 10% ou passage d'un TC à un TNC ou impactant l'affiliation à la CNRACL) la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial (la modification de la durée du poste correspondant à la suppression et la création simultanées),

Compte tenu de l'arrêt prolongé, la mise à disposition et dans l'attente de l'avis de la CRNACL pour mise en retraite pour invalidité de la secrétaire de Mairie, adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe, une création de poste a été faite, délibération 2022/64 du 10 novembre 2022 et délibération 2023/83 du 13 décembre 2023.

Il convient de supprimer l'emploi correspondant.

Vu l'avis favorable de la CRNACL à la radiation pour invalidité à compter du 05/11/2024

Vu l'arrêté 2024/11/02 de mise en retraite pour invalidité

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 12 décembre 2024 (pour les suppressions et modifications de durée hebdomadaire supérieure à 10% ou passage d'un TC à un TNC ou impactant l'affiliation à la CNRACL)

Le Maire propose à l'assemblée, la suppression de l'emploi, service administratif, d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote par :

13 voix POUR  
0 voix CONTRE  
0 ABSTENTIONS

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'adopter la proposition du Maire,
- De modifier le tableau des emplois à compter du 15/12/2024
- D'annexer à la présente délibération le tableau des effectifs

TABLEAU DES EFFECTIFS  
Au 15/12/2024  
COMMUNE DE SAINT-THUAL

Date et n° de délibération portant création ou modification de temps de travail	Grade	Cat.	Durée hebdo. du poste en centième (délibération et rémunération)	Durée hebdo. du poste en H/Mns	Missions pour information (les missions peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'emploi créé)	Poste vacant depuis le	Poste occupé	
							Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	Temps de travail (TP en %)
<b>Filière Administrative (service administratif)</b>								
Délibération n°2022/64 du 10/11/2022 modifié par délibération du 13/12/2023	Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	35.00	35H00	Secrétaire de Mairie		Titulaire	TC
Délibération du 14 octobre 2021	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	35.00	35H00	Agent accueil		Titulaire	TC
<b>Filière Technique (service technique)</b>								
Délibérations du 12/05/2000 et du 08/07/2005 Modifiées par délibération du 01/09 2008 Modifiées par délibération du 20/07/2012 Modifiées par n°2019/42 du 20/09/2019	Adjoint technique territorial	C	61H00 par mois	61H00 par mois	Chargé d'entretien des locaux		Titulaire	TNC
Délibération n°2015/06 du 20/02/2015	Adjoint technique Territorial	C	35H00	35H00	Agent polyvalent des services techniques		Titulaire	TC
Délibération n°2023/12 du 09/02/2023	Adjoint technique Territorial	C	17.50	17H30	Agent polyvalent des services techniques		Titulaire	TNC

**SIGNATURES**

Le Maire,



Loïc COMMEUREUC

Secrétaire de séance,

Frédéric CHEVILLON